

# En chantier...

Propos recueillis par  
Marie-Noëlle LOVENFOSSE et Brigitte GERARD

Comme tous les ans en début d'année scolaire, nous faisons le tour des principaux dossiers qui (pré)occupent les fédérations d'enseignement fondamental, secondaire, supérieur, de promotion sociale et des centres PMS libres du SeGEC. *entrées libres* donne la parole à leurs Secrétaires généraux.

## Enseignement fondamental Godefroid CARTUYVELS

■ **Pacte d'excellence** : la priorité absolue, pour l'année qui vient et les suivantes, c'est le soutien des établissements dans la **conception** et la **mise en œuvre des plans de pilotage**. Les directions du premier tiers des écoles entrées dans le processus cette année ont bénéficié d'une formation de trois jours. Dans la foulée, des enquêtes qualitatives ont été lancées auprès de tous les membres de la communauté éducative, visant à connaître leur perception de l'école, de son fonctionnement et de la qualité de ce qui s'y fait. Le traitement numérique de ces informations a débouché sur la conception d'un « miroir », mis à la disposition de chaque école concernée. La suite, qui va mobiliser fortement les conseillers pédagogiques, c'est l'accompagnement des équipes éducatives, visant à aider les écoles à lire correctement les miroirs, à poser un diagnostic, à dégager des priorités sous forme d'objectifs spécifiques, et à identifier des stratégies et des actions à mener.

L'enjeu essentiel est d'augmenter l'efficacité des pratiques professionnelles des enseignant(e)s et des directions pour améliorer les apprentissages de tous les élèves. Pour soutenir les établissements dans la mise en œuvre des plans de pilotage, l'idée, au sein de la FédEFoC<sup>1</sup>, c'est de déployer en étoile un certain nombre d'équipes thématiques, qui associeront l'expertise disponible dans les trois grands services (productions pédagogiques, formation et accompagnement). Ces équipes travailleront à l'identification des pratiques efficaces, à la production d'outils pédagogiques, à l'implémentation et à la généralisation, dans les écoles où c'est justifié, d'un certain nombre de dispositifs testés et jugés opportuns. Tout cela se fera en bonne intelligence avec le secondaire chaque fois que ce sera nécessaire en lien avec le tronc commun. Les équipes thématiques seront en charge soit d'une dimension disciplinaire, soit d'éléments de pédagogie générale (élèves en difficulté, aménagements raisonnables, différenciation, etc.), soit d'éléments liés à des projets spécifiques (par exemple, le programme PARLER ou le projet Prof'Essor). **MNL**

## Enseignement secondaire Éric DAUBIE

■ **Pacte pour un enseignement d'excellence** : un tiers de nos écoles sont en train d'écrire leur premier **plan de pilotage**, et en ce qui concerne le **travail collaboratif**, nous attendons que des textes soient votés. Nous avons mis en place nos équipes de soutien aux établissements et avons réorganisé notre service d'accompagnement pédagogique pour mieux répondre à ces défis. Le gouvernement s'est, par ailleurs, engagé à faire voter une série de décrets dans le cadre du Pacte. Nous participons dès lors à leur élaboration et préparons le travail de soutien. Je pense, par exemple, à la réforme autour des dispositifs pour les élèves primo-arrivants. Enfin, notons l'écriture des **nouveaux référentiels** dans les différents domaines de formation du futur tronc commun. Ce chantier mobilise nos responsables de secteur et conseillers pédagogiques ;

■ **Éducation à la philosophie et à la citoyenneté (EPC)** : dans un premier temps, la fédération a redéfini l'ensemble des programmes pour que toutes les disciplines puissent apporter leur contribution à l'EPC. À présent, les enseignants s'approprient ces programmes, nous réfléchissons au développement de nouveaux outils pédagogiques et favorisons les échanges d'expériences entre enseignants ;

■ **Pénurie d'enseignants** : les écoles sont en difficulté pour trouver des enseignants dans certaines disciplines, notamment dans les cours techniques et professionnels, en sciences, en langues... Il faut avant tout revoir les dispositifs du décret Titres et fonctions et simplifier les procédures de recrutement des enseignants ;

■ De **nouveaux programmes** entrent en application. Dans le qualifiant, une série de formations débutent pour la première fois en 4<sup>e</sup> année au lieu de la 5<sup>e</sup>, dans une logique de certification par unités. Dans l'enseignement de transition, il y a de nouveaux programmes en français, en langues modernes, en géographie. Les enseignants sont informés et soutenus pour mettre ces changements en œuvre dans les écoles ;

■ **Aménagements raisonnables** : le décret qui prévoit une meilleure prise en compte des besoins spécifiques des élèves dans l'enseignement ordinaire est d'application depuis septembre. Nous essayons notamment d'apporter des réponses au départ de l'expertise de nos équipes d'enseignants de l'enseignement spécialisé, dans le cadre des Pôles aménagements raisonnables et intégration (PARI) ;

■ **Formation** : un des enjeux sera d'adapter la formation initiale des directeurs suite à un décret qui prévoit une évolution à partir de l'année scolaire 2019-2020. **BG**

## Centres PMS

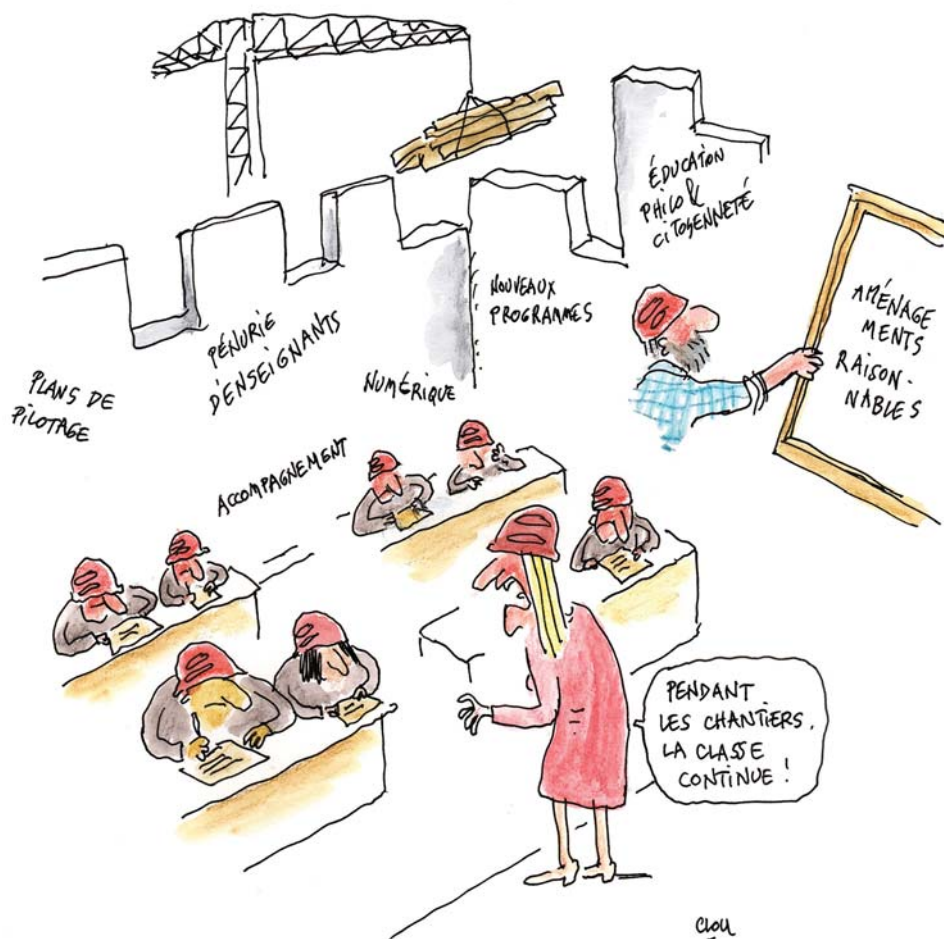
Sophie DE KUYSSCHE

■ **Pacte d'excellence** : deux enjeux principaux sont prévus dans l'Avis n°3 du Pacte pour les CPMS. Le premier, c'est la **révision des règles de financement des CPMS**. Le modèle actuel occasionne beaucoup d'inégalités en matière d'encadrement. Pour 3000 élèves, un CPMS dispose de 6 équivalents temps plein. Il ne peut engager de personnel supplémentaire à raison d'un temps plein que par tranche de 1850 élèves. Un CPMS ayant en charge 9000 élèves disposera donc de 9 équivalents temps plein seulement. La FCPL<sup>2</sup> suivra ce dossier avec attention. Le deuxième enjeu, c'est l'évolution du **pilotage des CPMS**. Ils vont devoir travailler dans un cadre de double contractualisation. D'une part, une convention sera

conclue avec chacune des écoles avec lesquelles ils collaborent, déterminant l'apport du CPMS en lien avec les priorités du plan de pilotage de l'école et en fonction des missions et responsabilités qui lui sont propres. D'autre part, un contrat sera également conclu avec le DCO, appelé à avaliser les conventions négociées avec les écoles. L'opérationnalisation effective de tout ceci par la FWB est à venir. En attendant, pour permettre aux uns et aux autres de rentrer conjointement dans les obligations qui seront les leurs, le SeGEC propose un modèle de convention école-centre PMS en lien avec ce que le Pacte prévoit. Dans ce cadre, la FCPL a mis en place un accompagnement des directeurs PMS chargés de négocier les conventions (formation à la négociation et à l'affirmation de soi, outil de soutien à la négociation) ;

■ **Aménagements raisonnables** : on est sans doute à un tournant dans la prise en compte des besoins spécifiques que présentent certains élèves, puisqu'un décret oblige aujourd'hui les écoles à mettre en place des aménagements raisonnables. Il prévoit une collaboration entre l'école et le CPMS au moment de l'élaboration et de l'évaluation des aménagements en question ;

■ **Collaboration PMS-PSE** (Promotion de la santé à l'école) : la FCPL a pris contact avec la Fédération des Institutions médico-sociales (FIMS), qui fédère les PO des services PSE libres et mène avec elle une réflexion sur la collaboration PMS-PSE sur le terrain. Celle-ci fera l'objet d'une communication commune aux centres PMS et aux services PSE libres. **MNL**



## Enseignement de promotion sociale - Stéphane HEUGENS

▪ **Poursuite des chantiers des années précédentes** : outre le travail quotidien au service des établissements pour les aider à gérer une série de problématiques, en particulier administratives, la FEProSoC<sup>3</sup> veillera à poursuivre, notamment, l'**accompagnement des équipes pédagogiques et de direction dans le suivi des étudiants**, le **développement de la qualité (pilote)**, ou encore l'**introduction des TICE dans les pratiques pédagogiques** ;

▪ **Place de l'enseignement de promotion sociale** : un tout nouveau chantier débute ; il s'agit d'une importante réflexion sur les apports et la place d'un enseignement spécifiquement dédié aux adultes, ce qu'est l'enseignement de promotion sociale. Pour sa rentrée académique, la FEProSoC a invité syndicats, entreprises et Forem à s'exprimer sur la plus-value de l'enseignement spécifiquement pour adultes en Fédération Wallonie-Bruxelles. Les élections fédérales, régionales et communautaires de 2019 seront une occasion de plus de réfléchir à cette importante question. D'un point de vue plus « micro », l'idée est de voir en quoi les établissements s'insèrent dans le paysage local qui est le leur, de différentes manières. Quel était leur projet d'origine (autrement dit, leur « carte mentale ») ? En tant qu'outils de développement locaux, qu'apportent-ils dans le lieu où ils sont situés, dans le secteur où ils proposent des formations, en fonction du public qui est le leur ? Cela fera l'objet d'un important séminaire auquel seront invités non seulement les directions et leurs collaborateurs, mais aussi des chargés de cours, du personnel d'encadrement, etc. Ils seront appelés à travailler sur la manière de positionner leur établissement, à (re) définir leur projet en termes d'apport au développement socio-économico-culturel des personnes, mais aussi au niveau local et sectoriel. Par la suite, après la réflexion sur les fondamentaux, l'objectif de la FEProSoC sera de travailler plus spécifiquement sur la manière de repenser le pilotage pédagogique et le positionnement institutionnel de chaque établissement, pour le rendre de plus en plus performant et adapté, dans le paysage dans lequel il se situe. **MNL**

## Enseignement supérieur Vinciane DE KEYSER

▪ **Réforme de la formation initiale des enseignants** : le décret devrait encore être voté avant la fin de la législature, et sa mise en œuvre devrait intervenir en septembre 2020 ;

▪ **Décret Kiné** : nous revendiquons un financement complémentaire, qui n'est actuellement pas à l'ordre du jour alors que la formation passera de 4 à 5 ans et nécessitera une codiplomation entre Hautes écoles et universités. Par ailleurs, le décret prévoit que le financement sera versé aux universités, qui rétrocéderont ensuite la partie due à la ou aux Hautes écoles partenaires. Pour nous, cette disposition est inacceptable ;

▪ **Décret Financement des Hautes écoles** : il prévoit de remonter à 35% la proportion des moyens octroyés aux Hautes écoles par la FWB pour refinancer l'enseignement supérieur et devrait permettre une plus grande clarté dans le mécanisme de répartition des moyens. Il y aura ensuite un travail à relancer pour objectiver le financement global des établissements ;

▪ **Décret Gouvernance** : cette question occupe les directions des établissements, qui se professionnalisent de plus en plus (*lire ci-contre*). Le décret Gouvernance apportera des ouvertures dans l'organisation et permettra des formules ad hoc, en lien avec la situation

propre de chaque établissement. La question vaut aussi pour les Écoles supérieures des arts, même si le décret ne les concerne pas. La FédESuC<sup>4</sup> accompagne la réflexion des institutions sur cette thématique prioritaire ;

▪ **Numérique** : le site internet **www.esnum.be** fait sa rentrée. Il traite de l'actualité numérique dans l'enseignement supérieur, à destination de nos Hautes écoles et Écoles supérieures des arts. Ce site renseigne différents outils et référence des tutoriels, des conférences, des articles ou des études sur la thématique. Le fil Twitter qui lui est associé informe les abonnés des nouveautés publiées ;

▪ **Qualité** : les établissements d'enseignement supérieur feront désormais l'objet d'évaluations institutionnelles, alors qu'il s'agissait jusqu'à présent d'évaluations programmatiques. Des expériences-pilotes sont lancées ; il s'agira d'avoir un regard plus systémique sur l'ensemble de la structure de l'établissement, sur la façon dont la qualité est assurée aux différents niveaux, et dont la culture qualité est véhiculée ;

▪ **Décret Paysage** : un décret fourre-tout prévoit des modifications, particulièrement pour la partie relative à l'organisation des études ;

▪ Et aussi : d'autres dossiers feront l'objet de réflexions cette année, entre autres : l'**alternance**, la question du **niveau 5 du CFC** (brevet de l'enseignement supérieur) et l'**internationalisation. BG** ■

1. Fédération de l'Enseignement fondamental catholique
2. Fédération des Centres PMS libres
3. Fédération de l'Enseignement de promotion sociale catholique
4. Fédération de l'Enseignement supérieur catholique

